

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 31 mars 2005 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Hélène Poirier, représentante de Saint-Honoré de Shenley
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Claude Fournier, représentant de Saint-Benoit-Labre
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Jean-Luc Champagne, représentant de Saint-Théophile
Marcel Busque, représentant de Notre-Dame des Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement, Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée, Denis Fortier, journalier ainsi que François Roberge, chargé de projets au lieu d'enfouissement.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3183-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant :
l'item 19 D) identification des postes à la Régie Intermunicipale avec
description de tâches et salaires.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3184-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24
février 2005 soit accepté tel que rédigé.**

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 30 mars 2005;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de février 2005;

- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2005;
- Tonnage mensuel – Récupération « comparable avec les années antérieures;
- Rapport Aquatech 2004 – Suivi d’opération & Entretien;
- Rapport Aquatech 2004 – Interprétation des résultats;
- Rapport Aquatech 2004 – Suivi eau potable;
- Rapport Aquatech 2004 – Suivi eaux souterraines;
- Rapport Aquatech 2004 – Suivi eaux surfaces;
- Rapport annuel 2004 de la Régie.

RÉSOLUTION NO: 3185-05

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale est allée en appel d’offres public pour la construction en 2005 de quatre (4) nouvelles cellules destinées à l’enfouissement des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues ont été ouvertes le 28 février 2005;
- CONSIDÉRANT** que copie du procès-verbal de l’ouverture des soumissions a été remise à chacun des membres de ce conseil;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
 APPUYÉ par Monsieur Clément H. Grenier
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal de l’ouverture des soumissions dans le dossier cité précédemment.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3186-05

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale est allée en appel d’offres public pour la construction en 2005 de quatre (4) nouvelles cellules destinées à l’enfouissement des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues ont été ouvertes le 28 février 2005;
- CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues sont les suivantes :

<u>RANG</u>	<u>ENTREPRENEUR</u>	<u>MONTANT*</u>
1	G.P.C. Excavation inc.	2 759 969.66\$
2	Les excavations Lafontaine inc.	2 760 484.98\$
3	Giroux & Lessard Ltée	2 772 405.47\$
4	Construction B.C.K. inc.	2 883 290.53\$
5	Aurel Harvey et Fils inc.	2 904 381.25\$
6	Les Exc. Marchand et Fils inc.	2 912 778.08\$
7	Entreprises G.N.P. inc.	3 035 016.29\$
8	La Cie Wilfrid Allen Ltée	3 102 305.92\$
9	Les Constructions Binet inc.	3 127 000.00\$
10	T.G.C. inc.	3 142 405.35\$

11	Services de location Ste-Croix inc.	3 240 313.14\$
12	Les Constructions de l'Amiante inc.	3 282 253.91\$
13	Excavation M. Toulouse inc.	3 341 238.03\$
14	Construction J.&R. Savard Ltée	3 341 383.19\$
15	Neilson inc.	3 368 529.94\$

CONSIDÉRANT que ces montants comprennent toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la firme André Simard & Associés consultant au dossier a procédé à l'analyse des trois (3) plus basses soumissions et que celles-ci sont conformes;

CONSIDÉRANT que la firme André Simard & Associés consultant recommande à la Régie d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit : G.P.C. Excavation inc. au montant de \$ 2 759 969.66;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil décrète les travaux prévus par son règlement 37-05 relativement à ce dossier;

QUE ce conseil accepte le rapport d'analyse produit par la firme André Simard et Associés dans ce dossier;

QUE ce conseil accepte les soumissions reçues et accorde la soumission à GPC Excavation inc. au montant déposé soit \$ 2 759 969.66;

QUE le président, Monsieur Lionel Bisson et le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la Régie tous les documents nécessaires, afin de donner suite à la présente résolution après avoir obtenu toutes les autorisations gouvernementales requises dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3187-05

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée ce conseil a accordé à G.P.C. Excavation inc. par sa résolution #3186-05, un contrat au montant de \$ 2 759 969.66 pour la construction de quatre (4) cellules destinées à l'enfouissement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie d'accorder un contrat de surveillance des dits travaux;

CONSIDÉRANT qu'en date du 10 décembre 2004, la firme André Simard & Associés, concepteur des plans & devis a fait parvenir à la Régie une offre de services détaillée pour la surveillance des travaux et l'assurance qualité dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que cette offre s'élève à \$171 170.75 plus taxes;

CONSIDÉRANT que la firme André Simard & Associés a fait parvenir à la Régie en date du 22 février 2005 une opinion légale émise par Me Raymond Mainguy, avocat du cabinet Pouliot l'Écuyer, à l'effet que la Régie peut accorder la surveillance des dits travaux à la firme qui a préparé les plans & devis;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Jean-Luc Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme André Simard & Associés le mandat de surveillance des travaux et d'assurance qualité pour un montant de \$ 171 170.75 plus taxes selon son offre déposée à la Régie en date du 10 décembre 2004.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3188-05

CONSIDÉRANT que la Régie entend procéder au cours de l'année 2005 à la construction de quatre (4) nouvelles cellules destinées à recevoir les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de retenir les services d'un laboratoire pour fin d'analyses des sols et matériaux dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation dans ce dossier et que les soumissions reçues sont les suivantes :

<u>SOUSSIONNAIRES INVITÉS</u>	<u>MONTANT</u>
Laboratoire d'Expertise de Québec Ltée	12 123.00\$ plus taxes
Technisol	Décline l'offre
Cogemat Inc.	8 555.00\$ plus taxes
Laboratoire matériaux de Québec	N'a pas déposé

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les services de Cogemat Inc. soient retenus dans ce dossier selon l'offre déposée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3189-05

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte la correspondance transmise à Madame Diane Leblanc, députée membre de l'Assemblée nationale et à Monsieur Claude Drouin, député à la Chambre des communes, relativement à une demande d'aide financière concernant les travaux décrétés par le règlement 37-05 de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3190-05

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Clément H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie à aller déposer directement au ministère des Affaires municipales tous les documents nécessaires à l'adoption du règlement 37-05 de la Régie;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie (budget opération).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3191-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Régie demande à la municipalité de Saint-Côme-Linière d'apporter les modifications et/ou réparations nécessaires aux ponceaux (fossé Leclerc) situés dans le rang St-Joseph;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3192-05

CONSIDÉRANT que le comité formé pour l'équité salariale s'est réuni le 03 mars 2005 et qu'une copie du compte-rendu a été transmise à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que le rapport d'entrevue daté du 05 mars 2005 est également remis à chaque administrateur;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ces deux rapports soient acceptés;

QUE Monsieur Daniel Fortier domicilié au 108, rang 6 Nord, St-Honoré de Shenley soit embauché à titre de journalier pour la Régie Intermunicipale à compter du 04 avril 2005;

QUE les conditions de travail et le salaire de Monsieur Fortier soient établis selon la politique de travail du personnel régulier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, ainsi que selon la résolution #3130-04 en ce qui concerne le REER des employés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3193-05

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud fait opérer son système de traitement des eaux de lixiviation par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT que la Régie s'était procuré vers 1997 une chaloupe usagée afin d'avoir accès aux aérateurs placés sur les étangs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer la dite chaloupe car elle représente un danger pour les utilisateurs selon une lettre transmise le 30 novembre 2004 par Monsieur Noël Binet, surintendant d'Aquatech;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a vérifié au Centre de services Jean-Guy Busque de Saint-Georges et qu'il en coûterait \$1 000.00 plus taxes pour une chaloupe 12 pieds en alliage de plastique année 2004, \$1 200.00 plus taxes pour une chaloupe 12 pieds année 2005 et \$1 375.00 plus taxes pour une chaloupe 12 pieds en aluminium;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément H. Grenier
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à acheter du Centre de services Jean-Guy Busque, une chaloupe 12 pieds en aluminium au montant de \$1 375.00 plus taxes;

QUE les frais reliés à cet achat soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3194-05

CONSIDÉRANT que la Régie a emménagé dans ses nouveaux locaux depuis janvier 2005;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant pour la Régie d'avoir des photos aériennes de l'ensemble du lieu d'enfouissement, de même qu'une maquette montrant comment est faite une cellule destinée à recevoir les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier s'est informé des prix et que Monsieur Jean-Noël Perron de Saint-Georges estime à environ \$300.00 plus taxes la prise de photos aériennes, que Monsieur Léo Fortin de Ville de Saint-Georges ferait une maquette pour une somme évaluée à environ \$2 000.00 plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu une fois les photos prises de les faire laminer;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil se réserve la somme de \$3 500.00 plus taxes pour rencontrer les achats mentionnés dans le préambule de la présente résolution;

QUE le tout soit payable par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3195-05

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-500122 à #C-500205 inclusivement, ainsi que les chèques #C-250051 à #C-250086 inclusivement, pour un déboursé total de \$183 890.55.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3196-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Hélène Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire installer la version réseau pour la gestion de la comptabilité sur deux (2) postes de travail, au coût de \$450.00 plus taxes par Corporation Informatique Bellechasse;

QUE le tout soit payable par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3197-05

CONSIDÉRANT que le comité formé pour le plan de communication s'est réuni le 03 mars 2005;

CONSIDÉRANT que copie du compte-rendu de cette réunion a été transmise à chacun des administrateurs;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le compte-rendu du dit comité ainsi que les actions entreprises;

QU'un voyage au centre de tri opéré par Récupération Frontenac à Thetford Mines soit organisé pour le mois de mai 2005.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3198-05

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un comité formé de Messieurs Lionel Bisson, Gabriel Giguère et Julien Roy soit formé pour analyser et faire des recommandations à ce conseil concernant les équipements qu'il y a lieu de se procurer pour opérer la déchetterie, de même que pour préparer l'inauguration de la déchetterie et du siège social de la Régie. À ce comité s'ajoutent les employés dont les services seront requis afin de conduire à la bonne marche du mandat.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3199-05

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soit autorisé à embaucher des étudiants pour effectuer divers travaux à l'été 2005 pour la Régie Intermunicipale.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3200-05

- CONSIDÉRANT** qu'à chaque printemps il faut faire le nettoyage du lieu d'enfouissement technique, ce qui inclut le ramassage des papiers;
- CONSIDÉRANT** qu'en 2004 Monsieur Rosaire Paquet, contremaître avait retenu les Scouts de Ville Saint-Georges pour effectuer l'opération;
- CONSIDÉRANT** qu'en 2005 Monsieur Paquet a approché les Cadets de l'Air;
- CONSIDÉRANT** qu'il en coûterait \$250.00 pour une période de quatre (4) heures de travail effectué par un groupe d'environ douze (12) personnes et que le travail à effectuer prend environ 8 heures, soit une dépense estimée à \$500.00 par Monsieur Paquet;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** Monsieur Rosaire Paquet retienne les services des Cadets de l'Air aux conditions citées dans le préambule de la présente résolution;
- QU'**une preuve d'assurance soit demandée aux Cadets de l'Air avant d'effectuer le travail.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3201-05

- CONSIDÉRANT** que ce conseil avait autorisé par sa résolution #3111-04 son secrétaire-trésorier a préparer la collecte de R.D.D. par point de chute pour l'année 2005, telle que réalisée en 2004;
- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier est allé en soumission sur invitation auprès de quatre (4) compagnies spécialisées dans la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux et que seulement Clean Harbors Québec Inc. a déposé une offre, laquelle est estimée à \$23 144.00 plus taxes;
- CONSIDÉRANT** que chaque administrateur présent à cette assemblée a reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** ce conseil accepte l'offre déposée par Clean Harbors Québec Inc. tel que cité dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3202-05

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier est allé en appel d'offres sur invitation, afin de faire imprimer la publicité nécessaire à la collecte par point de chute prévue au printemps 2005;

CONSIDÉRANT que la Régie avait invité six (6) imprimeurs à déposer une offre;

CONSIDÉRANT que les offres reçues sont les suivantes :

Imprimerie Saint-Georges inc.	663.75\$ + taxes
Novalux	574.00\$ + taxes
Imprimerie Doyon	661.05\$ + taxes
Imprimerie Moderne de Beauce	1 035.00\$ + taxes
Beauce Concept	897.40\$ + taxes
Imprimerie du Pont de Saint-Martin n'a pas déposé d'offre.	

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément H. Grenier
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Imprimerie Novalux Inc. l'impression de la publicité selon l'offre qu'ils ont déposée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3203-05

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Monsieur François Roberge et à sa famille ses plus sincères condoléances suite au décès de sa sœur Madame Caroline Roberge.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3204-05

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une demande de prix soit faite à Scierie Bernard Inc., afin de fermer la descente de cave du siège social.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

Les membres de ce conseil sont informés des sujets suivants :

DEMANDE VERBALE À LA MRC BEAUCE SARTIGAN :

Monsieur Gabriel Giguère informe les membres de ce conseil qu'une demande verbale a été faite lors de l'assemblée du conseil des maires de la MRC Beauce Sartigan, à l'effet d'obtenir de la Régie Intermunicipale l'identification des postes des employés, la description de tâches de chacun, ainsi que le salaire affecté à chacun de ces postes. Le conseil de la Régie Intermunicipale attendra une demande écrite avant de donner suite à la présente demande.

RÉSOLUTION NO: 3205-05

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et qu'ils jugent opportun de les accepter;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3206-05

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 21h58.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE